

VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPALSÉANCE DU 26 JUIN 2024

Nombre de conseillers municipaux
en exercice : 33

En vertu de l'article L.2131-1 du
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la
convocation à la présente séance a été
adressée aux conseillers municipaux en
date du 19 juin 2024

et atteste que le présent document a
été publié par voie électronique le

02 JUL. 2024

transmis en Sous-Préfecture le

02 JUL. 2024

et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,

Laurence BERNARD

Présents : Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme DESFORGES,
M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSSES, M. PRACA, Maires-
Adjoints,

Mme JOURDRIN, Mme BESSE, M. BESSETTES, Mme CLARKE,
Mme SERIEYS, M. LELUBRE, Mme WEILL-LOGEAY, M. MANUEL,
Mme MAMBLONA-AMIEZ, M. HULLIN, Mme BEHA, M. FRANÇOIS,
Mme CAMPION, Mme DE CHABOT, M. CHARLES, M. BUYS, M. BIZET,
Mme HERBERT, Conseillers Municipaux,

Pouvoirs :

Mme WANG, pouvoir remis à M. FOURNIER
M. AMADEI, pouvoir remis à M. DOAN
M. KADDIMI, pouvoir remis à Mme CLARKE
Mme MORAINÉ, pouvoir remis à M. FRANÇOIS
M. SIMONIN, pouvoir remis à Mme DE BROSSES
Mme THEBAUD, pouvoir remis à M. BUYS

Absents :

M. GALPIN
M. LEPUT

Secrétaire de séance : Pascal SIMONNET

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 22
mai 2024 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés.
La séance est levée à 22 heures 15.

N° 24-4-13

OBJET**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU « FONDS VERT » 2024 -
MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DU QUARTIER ERMITAGE**

Mme CLARKE rappelle que les nouvelles contraintes énergétiques qui nous imposent
une maîtrise rationnelle des consommations ainsi que la volonté de participer au
maintien de la biodiversité, impliquent la mise en place d'une politique
d'investissement et de renouvellement des candélabres de la commune.

Aussi, la ville du Pecq souhaite engager des opérations de renouvellement d'éclairage
public dans ses quartiers. Un schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL) a été
établi et doit être optimisé.

Les premières phases de travaux ont consisté à remplacer les candélabres du quartier
« Canada » puis du pont Georges Pompidou et de l'avenue Charles de Gaulle. Le
remplacement des appareillages par des candélabres à LED associés à un système de

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20240626-24-4-13-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024

télégestion connecté INTERACT comprendra la mise en place d'une trame noire, et d'une gestion des équipements point par point.

Cette troisième phase de travaux a pour objectif d'étendre la modernisation de l'éclairage au quartier de l'Ermitage, pour lequel la commune a engagé une opération de requalification globale.

Mme CLARKE rappelle que l'Etat est susceptible de subventionner différents types de projets d'investissements de la Ville par le biais du « fonds vert ».

En conséquence, il est proposé de solliciter l'Etat, pour l'obtention d'une subvention au titre de la modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse du quartier Ermitage.

L'estimation du coût d'opération s'élève à 303 670.00 € HT.

Il est donc proposé de solliciter une subvention à hauteur de 20 % des dépenses subventionnables, soit 60 734.00 €.

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention des subventions Etat – exercice 2024,

Vu le projet de modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse du quartier Ermitage,

Considérant que l'Etat a précisé dans la réponse à la question orale n°11635 au Sénat, publiée le 20/03/2024, qu'en application de la réglementation en vigueur, une délibération du Conseil Municipal doit être produite à l'appui de la demande de subvention auprès de l'Etat, adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme-Travaux réunie le 12 juin 2024,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés :

APPROUVE l'avant-projet de modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse du quartier Ermitage, pour un montant H.T. de 303 670.00 € soit 364 404.00 € T.T.C.

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation 2024 du « Fonds Vert ».

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC "QUARTIER ERMITAGE"			
	DEPENSES H.T.	RECETTES	
		AXE 1 : Renforcer la performance environnementale	303 670,00
Subvention Régionale sollicitée au titre du dispositif "de modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution limineuse" avec un taux d'intervention maximum de 50 % hors travaux de génie civil et câblage (117 670,00 €)	58 835,00		
TOTAL SUBVENTIONS SOLLICITEES	119 569,00		
FONDS PROPRES	184 101,00		
TOTAL H.T.	303 670,00	TOTAL H.T.	303 670,00
		RESTE A CHARGE POUR LA COMMUNE (%)	60,63%

DIT que la dépense est inscrite au budget 2024, section d'investissement.

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.



Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Laurence BERNARD